

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 septembre 2016 à 20 h 30

Une nouvelle étude a été effectuée par l'ATEC 87 pour la réhabilitation de la Maison Giry. Le montant des travaux avec les frais d'honoraires serait de 150 131 € TTC hors acquisition. Le montant des financements possibles s'élèverait à 51 500 € de subvention, un emprunt de 96 000 € et pour le reste sur les fonds propres de la commune.

Un devis a été établi par l'entreprise SARDIN et fils pour la pose d'un tabouret pour assainissement dans le bourg de Cheronnac suite à la transformation de l'ancienne forge de Mr Giry en maison d'habitation. Le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 3 332,60 € HT.

Les travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du presbytère vont débiter. Un devis a été demandé à Mr Bruno CHAMBORD pour la dépose et la repose des appareils électriques. Ce devis s'élève à 2 046 € HT. Le conseil accepte ce devis.

Le défibrillateur a été installé à côté de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation pour la réalisation du dallage en béton le long des allées dans le cimetière. L'avis d'appel à concurrence va être publié.

Un devis a été établi par SARDIN et fils pour la mise en conformité de la station d'épuration du Bourg. Le montant du devis est de 4 766 HT. Le conseil municipal accepte ce devis. Des barrières métalliques vont être posées à l'entrée de la station.

Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier à l'entreprise LACROIX afin que la réception des travaux pour la signalisation directionnelle soit réalisée rapidement ce qui permettrait de solder définitivement ce projet.

Un potelet va être installé au presbytère pour protéger le parterre des fleurs.

L'arbre de Noël est prévu le 18 décembre 2016.

**A Chéronnac, le 7 septembre 2016.
Le Maire,**